



GOLDEN GATE YACHT CLUB
#1 Yacht Road, San Francisco, California USA 94123

**LE GOLDEN GATE YACHT CLUB NE VA PAS S'INSCRIRE
À LA RÉGATE DE LA SNG**

- **Il ne la considère pas comme une America's Cup légitime.**
- **Il va se consacrer à l'action en justice auprès de la Cour d'Appel de l'Etat de New York.**

San Francisco, CA – Le 8 décembre 2008 – Le Golden Gate Yacht Club (GGYC) a publié aujourd'hui une lettre de son Président, Marcus Young, au Président de la Société Nautique de Genève Pierre-Yves Firmenich, informant officiellement ce dernier du fait que le GGYC et le Team BMW ORACLE Racing ne vont pas s'inscrire à la régates organisée par la SNG.

Voici la lettre du Président Young :

December 8, 2008

Pierre-Yves Firmenich
Commodore
Société Nautique de Genève
Port Noir
CH-1223 Coligny
Switzerland

Cher Président Firmenich,

Cette lettre a pour objectif de vous annoncer officiellement que le Golden Gate Yacht Club et le team BMW ORACLE Racing ne vont pas s'inscrire au 15 décembre à la régates organisée par la SNG, que nous ne considérons pas comme une America's Cup légitime.

A la place, nous allons désormais nous consacrer pleinement à l'action en justice auprès de la Cour d'Appel de l'Etat de New York – clairement la seule route en vue d'un match basé sur des règles justes et qui préservent l'intégrité, le prestige et la tradition de la plus

importante compétition de voile, selon les termes contenus dans l'acte de donation de l'America's Cup.

Comme vous le savez, la Cour a planifié une défense orale le 10 février et une décision est prévue pour la fin du mois de mars. Compte tenu des enjeux importants pour l'avenir de l'America's Cup, nous ne pensons pas que quelques mois de plus constituent un obstacle déraisonnable.

En réalité, nous trouvons particulièrement étrange que la SNG ait décidé de façon arbitraire de clore les inscriptions le 15 décembre, si près de la date du jugement. En effet, le planning pour les préparations en vue de la régate, initié immédiatement après que le GGYC ait publié ses arguments auprès de la Cour, démontre de façon claire votre volonté d'influencer la Cour.

Nous étions – en dépit de cela – prêts à nous inscrire à condition que la SNG nous montre le Protocole et nous permette de le comparer aux dix points de discussion que nous avons suggéré en vue d'une régate honnête. Hélas, la SNG n'a pas accédé à cette demande raisonnable.

Durant ces derniers 17 mois, nous avons fait de nombreuses propositions raisonnables, destinées à résoudre le conflit hors du cadre de la justice et à remettre l'America's Cup sur les rails. Or, la SNG et votre système de défense ont systématiquement refusé de négocier avec nous en bonne foi. A la place :

- La SNG a créé un club de complaisance destiné à lui permettre d'établir, en connivence avec lui, ses propres règles en vue de l'AC 33 ; des règles qui ont immédiatement été condamnées par sept yacht clubs et qualifiées de « pire texte de l'histoire de l'America's Cup ».
- La SNG a secrètement transmis le formulaire d'inscription de votre challenger de complaisance au panel d'arbitrage – sélectionné par vos soins – dans le but d'éliminer le Golden Gate Yacht Club ; un club sérieux, indépendant et expérimenté.
- Avant même la tenue du procès en novembre 2007, la SNG a unilatéralement annulé l'America's Cup 2009 ; raison pour laquelle Team New Zealand a intenté contre elle une action en justice.
- Lorsque la décision en justice du mois de novembre 2007 s'est avérée en notre faveur, la SNG a refusé de négocier les termes d'une America's Cup ouverte à tous les challengers et disputée sur des voiliers qui auraient permis de courir en 2009, sur le principe du consentement mutuel.

Le système de défense de la SNG exclut les compétiteurs qui constituent pour lui une réelle menace. Récemment, votre processus de préparation n'est pas parvenu à susciter beaucoup d'intérêt auprès des compétiteurs. Nous avons été exclus des dernières

réunions, tous comme les challengers qui ont refusé de signer une clause de confidentialité, développant une conspiration du silence autour d'un meeting destiné à parler des règles de la prochaine America's Cup ; un événement sans précédent dans l'histoire de l'America's Cup.

Ceci n'est pas le processus inclusif, ouvert, transparent et démocratique requis pour développer un Protocole qui garantira la participation des grandes équipes sur la base de règles justes pour tous.

Les conseillers juridiques de la SNG ont propagé la fausse idée selon laquelle vous avez fait des concessions sur certains points de contention du Protocole. Pour autant que nous sachions, vous persistez à vouloir imposer des règles injustes, qui vous donnent par exemple le droit de changer n'importe quelle règle en tout temps, et de participer à la plupart des régates qualificatives des challengers sans être d'aucune façon affecté au niveau des points.

Pourquoi devrions-nous nous inscrire aveuglément à la régate que vous avez créée en compagnie de votre équipe pour l'America's Cup, en vous montrant indigne de confiance et craintifs à l'idée d'accepter une compétition juste.

Comme nous l'avons déjà annoncé, en cas de victoire devant la justice, nous essayerons en tant que Challenger of Record de négocier les termes d'une régate traditionnelle, ouverte à tous les challengers, basée sur des règles justes et égalitaires comparables à celles utilisées lors d'AC 32 et qui ont donné lieu à l'une des meilleures America's Cup de l'histoire.

Comme les derniers documents que nous avons mis à la disposition de la justice le précisent, « L'America's Cup est un événement particulier dans le monde du sport car il ne s'agit pas d'une compétition récurrente entre équipes selon des règles immuables. Il s'agit d'une compétition de challengers qui doit se réinventer à chaque cycle, lorsqu'un yacht club expérimenté réclame le droit de défier le détenteur du trophée et de tester ses capacités sportives sur l'eau, selon des règles négociées sur le principe du consentement mutuel ou sur la base d'un match de Deed of Gift en cas d'échec des négociations. Un Challenger of Record qualifié, fort, indépendant, est essentiel à la structure de la compétition envisagée par le Deed. »

La SNG et le CNEV peuvent organiser une régate différente s'ils le souhaitent. Mais sans la présence des principales équipes et des partenaires principaux de l'événement ; sans règles justes et sans égards envers les 157 ans d'histoire de l'America's Cup ; enfin, avec votre mépris persistant pour le Deed of Gift, il ne s'agira pas d'une America's Cup. Ce sera simplement une Alinghi Cup et nous ne voyons pas de bonne raison d'y participer.

Sincèrement,

GOLDEN GATE YACHT CLUB

Marcus Young
Commodore

###

Contact presse :

Bernard Schopfer,
bernard.schopfer@maxcomm.ch
Mob : +41 79 332 11 76
Prof : +41 22 735 55 30

Jane Eagleson,
jeagleson@bmworacleracing.com
Mob : +34-6202-80742

Aux Etats-Unis:
Stuart Fischer
sfischer@rlmnet.com
[646-805-2011](tel:646-805-2011)

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page www.ggyc.com